

30 / 03 / 2022



Nanterre, le 29 mars 2022

à : **Patrick Jarry**
Maire de Nanterre

**Rachel Kashema, Thérèse Ngimbous Batjom,
Zahra Boudjemaï, Emmanuelle Fossati, Laureen Genthon,
Nadège Magnon, Hassan Hmani**
*Maire-adjoint.es délégué.es au personnel communal, à la Vie
Associative, à la Vie des Quartiers, aux droits des femmes ;
Conseiller.es délégué.es à la démocratie et participation
citoyenne, à la lutte contre les discriminations, à la Ville-Monde
et à l'OPHLM. Copie aux élu.es de Quartier*

Objet : préavis de grève le 7 avril 2022 de 0h00 à 24h00 pour l'ensemble des agent.es de la Direction de la Vie Citoyenne (DVC)

Mesdames et Messieurs les élu.es,

Depuis plusieurs années, la situation des agent.es de la Direction de la Vie Citoyenne se dégrade. Ces agent.es ont alerté sur leur situation à de nombreuses reprises et ont demandé qu'elle soit prise en compte individuellement ou collectivement. **Des décisions en catimini sont prises unilatéralement**, un exemple : la fermeture de la Mairie de Quartier des Terrasses qui reste un traumatisme et réveille les inquiétudes concernant l'avenir des autres mairies de quartier. Faute d'avoir été entendu.es jusqu'ici, les agent.es de la DVC se sont adressé à nos syndicats CGT / FO / CFDT afin de déposer un préavis de grève pour saisir officiellement la Ville de Nanterre et présenter les demandes formulées depuis trop longtemps, sans aucune réponse satisfaisante apportée.

Elles et ils dénoncent :

- Un mal-être et une souffrance au travail qui amènent au déclenchement d'une alerte collective de travail dégradé et de RPS
- Une perte de sens du travail au sein de la direction et une perte de motivation pour l'ensemble des agents
- Une absence d'attractivité des postes à pourvoir et une durée de vacance inédite de ces postes

Les équipes de la DVC ont pourtant toujours été présentes et impliquées dans leurs missions de service public, au service des Nanterrien.nes. En effet, le sens du service aux habitant.es, aux associations et la participation de tous et toutes sur Nanterre, c'est vraiment leur ADN ! Par exemple, lorsqu'il a fallu à plusieurs reprises, renforcer d'autres services ou certaines manifestations, les équipes ont toujours été là. Les agent.es de la DVC ont également toujours fait partie des 1^{er.es} volontaires en situation de crise (confinement, centre de vaccination...). En se mobilisant aujourd'hui, ces agent.es continuent de s'inscrire dans une démarche qu'elles.ils veulent constructive, démarche qui a pour but d'obtenir des réponses et ce

faisant, d'améliorer le travail commun à la DVC, en reconnaissant, valorisant et redonnant du sens aux missions de la direction.

Les revendications s'articulent autour de :

- La connaissance/reconnaissance des missions
- La reconnaissance des qualifications et la valorisation salariale des agent.es
- La mise en place du RIFSEEP
- Les cycles de travail

Les agent.es de la DVC revendiquent :

1. La poursuite et l'accompagnement du travail de **projet de direction** déjà engagé et pour lequel a été reçue une fin de non-recevoir du directeur et de la direction générale
2. Une mise en **discussion collective des grandes décisions et orientations** impactant la direction, ses différents secteurs et ses agent.es. Et donc la **suspension du projet de fusion DSPA/DVC sans concertation avec les agent.es**
3. Le partage et la **diffusion de l'information à tou.tes les agent.es du service**
4. Des réponses aux inquiétudes sur la fermeture de la Mairie de Quartier du Mont Valérien et le devenir des 3 Mairies de Quartier en QPV
5. Le positionnement des Agent.es de Développement Local et de la Chargée de développement associatif en catégorie A, avec un classement dans le groupe de fonction A4
6. Un cycle de travail des agentes du pôle Secrétariat/Accueil et de l'équipe de l'Agora, adapté aux souhaits des agent.es et à la continuité de l'accueil du public
7. Un 2^{ème} poste d'agent d'accueil pour la Maison des Femmes
8. Des heures supplémentaires récupérables à 90 jours et non à 60 **pour toute la direction**
9. Le passage en C1 des agents des Mairies de Quartier au vu de leur expertise
10. La prime de sous-régisseur en dehors de l'IFSE et son augmentation compte tenu de l'ajout de la régie du CCAS
11. La récupération du lundi de Pâques pour les agents travaillant du mardi au samedi
12. La revalorisation salariale des contractuelles qui se sont vu confier des missions supplémentaires, comme la chargée de mission « contrat de ville – lutte contre les discriminations – accès aux droits » et la cheffe de projet « Boule – Champs-Pierreux- Groues »
13. De manière plus générale, un travail de **clarification sur les postes gelés et de quantification des charges de travail**
14. Une **direction respectueuse des équipes, qui réinstaura la confiance et mette fin aux différences de traitement et à une situation de souffrance au travail qui empire**

Conformément aux dispositions prévues par les articles L. 2512-5 du Code du travail et à l'article 10 de la loi du 13 Juillet 1983 relatifs aux modalités de grève dans les services publics, nos syndicats CGT, FO et CFTD déposent un **préavis de grève le 7 avril 2022 pour les agent.es mentionné.es en objet.**

Nos organisations restent disponibles pour toute négociation sur les revendications des personnels et demandent à être reçues avec une délégation des agent.es concerné.es.
Avec nos meilleures salutations syndicalistes.

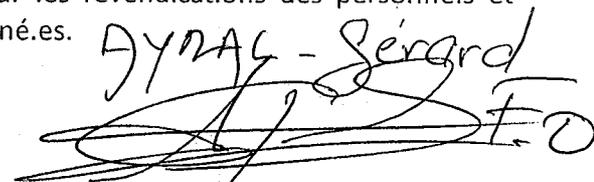
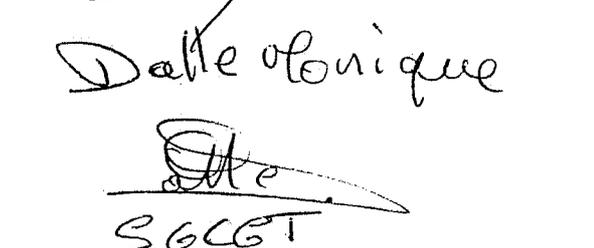
Les secrétaires généraux des syndicats CGT, FO et CFTD

Catherine
MARCHAIS

SG UR'CT CGT

Guillaume BAC
SG Interco CFTD-92



AYNAC - Séverin

Dalle olonique

SG CFTD